

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} octobre 2013

Amiante : un risque souvent non perçu

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), en collaboration avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST), a mené une étude sur l'exposition à l'amiante de plombiers-chauffagistes. Les résultats de la campagne de mesure, réalisée à l'aide de badges de prélèvements, ont été croisés avec les réponses à un questionnaire soumis aux travailleurs, et montrent que les professionnels du bâtiment ne sont pas toujours conscients du risque : 40 % des individus exposés pensaient ne jamais avoir été en contact avec des fibres d'amiante.

Les professionnels intervenant dans des bâtiments ou sur des équipements anciens sont susceptibles d'inhaler des fibres d'amiante. Près d'un million de travailleurs dans le secteur du bâtiment seraient concernés par ce risque. Pour les métiers dont l'activité n'est pas directement liée à l'amiante (électricien, plombier, couvreur, ...), les expositions à ce polluant sont occasionnelles et souvent fortuites. L'objectif de l'étude était de qualifier un nouveau moyen de prélèvement dont la mise en œuvre est plus simple qu'un dispositif de prélèvement conventionnel, et particulièrement adapté à un prélèvement sur une longue période. Cette méthode très innovante, n'avait été expérimentée qu'une seule fois en Angleterre auparavant. L'étude a nécessité des travaux de validation avant d'effectuer la campagne de mesure. Elle n'avait pas pour objet de contrôler le respect de la réglementation, elle ne fournit donc aucune indication à ce sujet.

L'INRS a évalué les performances d'un dispositif de prélèvement utilisant un badge passif en le faisant porter par une population de salariés potentiellement exposés, les plombiers-chauffagistes. Ce badge, qui collecte les fibres par attraction électrostatique, est autonome. Il permet de réaliser des prélèvements de longue durée, favorisant la détection d'épisodes de pollution occasionnelle. D'utilisation simple, il permet également, par envoi postal, d'évaluer simultanément l'exposition de salariés de nombreuses petites entreprises. Associé aux campagnes de prélèvements, un questionnaire a conduit à une meilleure compréhension du niveau de connaissance et de conscience des opérateurs vis-à-vis du risque amiante.



A gauche : Badge ouvert permettant d'observer ses 2 faces et son capuchon jaune de protection.

A droite : Badge fermé, dans sa configuration d'utilisation.

Au total, 63 badges ont été analysés et 22 (soit 35%) ont mis en évidence la présence d'amiante.

Lorsque des fibres ont été détectées sur des badges, 41% des opérateurs ont indiqué n'avoir jamais été en présence de matériaux contenant de l'amiante (MCA) lors d'une intervention¹. Près de 2/3 (63%) des volontaires concernés n'ont jamais mis en œuvre de moyens de prévention contre 14% qui en ont pris systématiquement.

Enfin, ces volontaires étaient majoritairement des chefs d'entreprise, avec une expérience de plus de 10 ans et jugeant leur niveau de connaissance des MCA d'« assez bon » (33%) à « médiocre » (37%).

Ainsi, l'exposition à cette substance dangereuse invisible à l'œil nu est encore trop peu présente à l'esprit des professionnels concernés qui sous-estiment le risque.

Il apparaît donc nécessaire de rappeler l'importance du rôle du donneur d'ordre (professionnel ou privé) dans la traçabilité des informations liées à l'amiante ainsi que de mettre en œuvre les bonnes pratiques liées à l'utilisation de matériel d'aspiration approprié au risque et au port des équipements de protection individuels (EPI).

Cette étude confirme, en effet, le besoin d'information et de formation des travailleurs, dont les tâches sont susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Ces résultats divergent de ceux de l'expérimentation anglaise, qui concluaient, notamment à une exposition plus importante des travailleurs. Cet écart pourrait s'expliquer par la différence de population et de paramètres de mesure.

A la lumière de ces résultats, l'INRS, la CAPEB et IRIS-ST ont décidé de s'engager fortement pour la sensibilisation et l'information des entreprises artisanales de plomberie-chauffage en mettant en place des actions ciblées.

Une sensibilisation des artisans plombiers-chauffagistes au risque amiante sera mise en œuvre, avec la diffusion d'un kit au sein du réseau de la CAPEB. Ce kit regroupera une synthèse de l'étude, une présentation permettant l'animation de réunions de sensibilisation ainsi que les documents des partenaires déjà disponibles :

- mémos santé édités par IRIS ST et disponibles sur son site (www.iris-st.org),
- la fiche métier amiante spécifique à la profession de « plombier-chauffagiste », document INRS ED 4270, disponible avec de nombreuses informations dédiées aux professionnels du second œuvre du bâtiment.

Par ailleurs IRIS-ST valorisera également auprès des entreprises artisanales son application Smartphone « Les mémos », première application dédiée à la prévention, qui permet de disposer sur les chantiers de tous les mémos prévention. (Disponible sur l'AppStore et Google Play).

Le site www.amiante.inrs.fr regroupe toutes les informations pour sensibiliser les acteurs en rappelant, d'une part, la sinistralité chez les professionnels du second œuvre, et d'autre part, les règles de bonnes pratiques d'intervention en cohérence avec les récentes évolutions réglementaires dans le domaine de l'amiante.

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

¹ Les actions réalisées étaient majoritairement soudage, perçage, nettoyage-finition et les matériaux manipulés étaient majoritairement joints-tresses et plâtre.

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 633 personnes sur 2 centres : à Paris (214 personnes) et en Lorraine (419 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information. www.inrs.fr

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS www.twitter.com/INRSFrance

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du Bâtiment**
- 702 000 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment
- 71 100 apprentis, soit 78,2 % des apprentis du Bâtiment qui réalisent :
- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du Bâtiment

**Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.*

***Ces chiffres sont extraits de la publication de la CAPEB : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2013 »*

Pour en savoir plus : www.capeb.fr

A propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du Bâtiment, label attribué par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés et innovants, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST en lien permanent avec les artisans et les réalités du terrain.

Tout savoir sur IRIS-ST : www.iris-st.org

Pour suivre notre actualité : <https://www.facebook.com/Iris.st.prevention>